

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 13 FEVRIER 2013

SUBVENTIONS 2013

Les subventions ont été attribuées pour un montant total de 12 755 € (voir tableaux ci-joints).

CONVENTION SPORTS TREGOR 22

Le Maire est autorisé à renouveler la convention avec l'association Sports Trégor 22 pour l'intervention d'un éducateur sportif auprès de l'association ESP Basket. La commune versera une subvention de 2 226,10 € pour l'année 2012/2013.

CONTRAT CHENIL SERVICE

Le Conseil décide de renouveler le contrat avec Chenil Service, pour 4 ans, dans les mêmes conditions que précédemment, soit des interventions assurées du lundi au samedi inclus aux jours et heures ouvrables, la proposition d'un contrat avec prestations 24 H/24 H n'étant pas retenue. Pour 2013, le tarif est fixé à 0,641 € HT/habitant, soit 1 112,78 € HT. Le Maire est autorisé à signer le contrat.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2010/2015 ACTUALISE

Le Conseil approuve les nouvelles opérations communales inscrites à ce contrat pour la période 2013/2015 (rénovation de la toiture aux vestiaires de foot et à l'école ainsi que le remplacement des huisseries dans 3 salles de classe) et valide l'ensemble du projet du Contrat de Territoire présenté par le Maire qui est autorisé à signer ce contrat actualisé.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil, sur proposition de la commission « voirie », approuve les devis ci-après :

- Travaux d'enrobé sur la VC4 de Tachen Caer à Kerloas pour un montant de 39 546,84 €
- Travaux de reprise de bord de chaussée sur la VC5 à St Herbot pour un montant de 3 880,48 €
- Trottoirs sur la VC2 Rte de Locquémeau (côté droit) pour un montant de 3 187,90 €
- Travaux d'enrobé sur les rampes d'accès au cimetière pour un montant de 4 329,65 €

Des subventions seront sollicitées pour les deux premières opérations auprès de Lannion Trégor Agglomération.

LOCATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES SPORTS POUR INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Maire rappelle aux conseillers qu'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques a été présenté par Johan LE QUELLENEC de LTA lors du conseil du 14 novembre dernier. La volonté de la commune de s'engager dans des démarches de développement durable peut se concrétiser par la location de la toiture de la salle des sports pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Le Maire est autorisé à lancer une consultation auprès de plusieurs prestataires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ARRET REGIE GARDERIE SCOLAIRE

Le Maire rappelle qu'une régie de recettes pour le recouvrement des redevances de la garderie périscolaire existe depuis 1978. Afin de simplifier la facturation transmise aux parents et permettre le règlement par internet comme pour les factures de cantine, le Conseil accepte de supprimer cette régie à compter du 1^{er} mars 2013.

CONVENTION TIPI : AVENANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les factures de cantine peuvent être réglées par internet, par l'application TIPI (Titres Payables sur Internet), directement sur le site de la Direction Générale des Finances Publiques. Le Maire propose

d'étendre ce moyen de paiement aux règlements des factures de garderie ainsi qu'à ceux des loyers. Des avenants à la convention seront signés avec le Centre des Finances Publiques.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Projet salle festive/auditorium** : le Maire a fait le compte rendu des ouvertures de plis relatifs à la maîtrise d'œuvre. 3 cabinets d'architectes ont été retenus. Les projets devront être remis pour le 12 avril.
2. **Rythmes scolaires** : le Maire a présenté la réforme et en a rappelé sa finalité : l'intérêt de l'enfant. Des réunions avec différents partenaires sont prévues dans les jours à venir. La décision de l'appliquer à la rentrée 2013 ou 2014 sera prise avant le 31 mars.